

Une légende à l'Abysse Festival

Gruyère » Programmé du 22 au 24 juin 2023 à Hauteville, le festival accueillera notamment Tom G. Warrior et son projet *Triumph of Death*, hommage au groupe culte Hellhammer qu'il a fondé en 1981.

Le plus métallique des festivals gruériens sera de retour du 22 au 24 juin 2023 pour une cinquième édition qui devrait ravir tout particulièrement les nostalgiques de la première vague de riffs extrêmes venus d'Helvétie. Avec *Triumph of Death*, l'hommage du légendaire Tom G. Warrior à son premier groupe Hellhammer, et les vétérans zougos de Messiah, les bords du lac de la Gruyère accueilleront deux grands pionniers de la scène helvétique.

Une scène que l'Abysse Festival, fidèle à sa ligne, mettra par

ailleurs en lumière dans toute sa diversité, surfant du hardcore d'Affliction AD au death metal old school de Fever Dreams, en passant par le black metal atmosphérique de Yrre, le death/hardcore des Fribourgeois d'Among Vultures ou encore le doom/stoner de leurs compatriotes Invouta. La programmation complète du festival sera dévoilée au printemps.

Les organisateurs se disent particulièrement heureux de pouvoir accueillir l'immense Tom G. Warrior, dont le nom est indissociable de la grande saga des musiques extrêmes. Avec son complice Martin Eric Ain, ce musicien originaire de la campagne zurichoise fut l'un des premiers, au début des années 1980, à arpenter les chemins sombres et tourmentés de ce que

l'on n'appelait pas encore le

black metal, rappelle un communiqué de presse. Leur groupe Hellhammer se sabordera après deux ans d'une tonitruante existence marquée par trois démos et un EP devenu culte, cédant la place au monument Celtic Frost.

Lauréat du Prix suisse de musique 2021, Tom G. Warrior rend, avec son projet *Triumph of Death*, un vibrant hommage à son premier groupe, dont la musique n'a été que très peu jouée en concert durant sa fugace existence. Il se produira en exclusivité romande à Hauteville.

A l'affiche de cet Abysse Festival millésime 2023, on trouvera aussi les italiens Messa et leurs atmosphères doomy classes et inspirées, ainsi que l'explosif combo hardcore new-yorkais Show Me The Body. »

MARC-ROLAND ZOELLIG

» www.abyssefestival.ch

Les pompiers n'ont pas chômé

Estavayer » Les pompiers d'Estavayer ont présenté samedi le rapport d'activité pour 2022. Selon le commandant Patrick Michel, ces derniers ont répondu à 118 appels l'an dernier nécessitant 2023 heures de travail. Une légère diminution par rapport à 2021 avec 130 appels.

Les cours cantonaux, fédéraux, de district ainsi que des formations internes ont généré plus de 3600 heures de travail pour les membres du CR-CSPI Estavayer qui deviendra l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye au 1er janvier. Au total, les pompiers ont œuvré pendant environ 9600 heures au service de la population. Au 1^{er} janvier 2022, le bataillon comptait 125 personnes contre 113 actuellement. » NH

Jeunes dessinateurs primés

Hôpital fribourgeois » Les lauréats d'un concours de dessin organisé pour les enfants par l'Hôpital fribourgeois ont été dévoilés.

Dans le cadre du *road trip* qu'il a effectué cet automne et du Comptoir gruérien 2022, l'Hôpital fribourgeois (HFR) a organisé un concours invitant les enfants de 6 à 15 ans à dessiner l'hôpital de leurs rêves. Le jury a désigné onze lauréats parmi les 62 dessins reçus. La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 14 décembre.

Dans un communiqué de presse, l'HFR indique que le jury «a particulièrement apprécié la créativité, voire la poésie, dont ont fait preuve les 62 artistes. Les enfants, tout comme les adultes, espèrent ne pas devoir venir à l'hôpital mais, s'ils doivent y séjourner, que ce soit

dans un environnement coloré, entouré de verdure et parfois même avec des places de jeux.» Les dessins seront exposés dans le Passage-Expo de l'Hôpital cantonal jusqu'au 10 mars. Après cette date, ils iront égayer les murs du service de pédiatrie.

Les lauréats sont, dans la catégorie des 6 à 8 ans, Pierre Jaquet (Vuippens), Léonie Clerc (Villariaz) et Juliette Dougoud (Marly). Chez les 9-11 ans s'imposent Malila Purro (La Roche) suivie d'Eliot Dumas (Vuisternens-devant-Romont) et Rebecca Purro (Brünisried). Enfin, chez les 12-15 ans, le podium est composé de Sofia Senoussi (Saint-Ours) devant Romain Pesse (Tatroz) et Nevio Boschung (Tavel). A noter qu'un prix «Coup de cœur» a été remis à Nick Schuler (Guin) et Anaïs Brandt (Bulle). »

NICOLAS MARADAN

L'établissement à l'abandon, qui fait l'objet d'une bataille judiciaire, a été exploité sans but touristique

L'Hôtel du Lac abritait des prostituées

« DELPHINE FRANCEY

Broye » La commune d'Estavayer est engagée dans une procédure judiciaire avec Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA depuis plus de 5 ans et demi. En tant que propriétaire du terrain à Estavayer-le-Lac sur lequel est érigé l'établissement laissé à l'abandon, elle a résilié en 2017 le droit de superficie qui la lie avec la société. Cette dernière, qui détient le bâtiment fermé depuis 2016 et qui se montre très discrète dans les médias, a contesté cette décision.

Son appel a été récemment rejeté par le Tribunal cantonal fribourgeois, qui a confirmé les conclusions du Tribunal civil de l'arrondissement de la Broye en estimant que la commune avait dénoncé de manière légitime le droit de superficie. La société a alors décidé de déposer un recours auprès du Tribunal fédéral (*La Liberté* du 24 novembre). L'arrêt des juges cantonaux, qui a été récemment publié en ligne, lève le voile sur les contours de cette affaire judiciaire. Une affaire qui freine notamment le projet des autorités communales de récupérer leur parcelle pour permettre la construction d'un nouvel hôtel et mettre en valeur ce site touristique stratégique.

Mal ou pas exploité

La commune d'Estavayer, rappelez-le, reproche au propriétaire de l'établissement d'avoir manqué à deux obligations contractuelles: l'obligation d'exploitation et le maintien des lieux en parfait état de propreté et d'entretien. Des accusations contestées fermement par la société. Le Tribunal cantonal confirme que l'obligation d'exploiter n'a pas été respectée. Les juges relèvent qu'entre avril 2009 et juin 2017, l'hôtel-restaurant a mal ou n'a pas été exploité pendant environ 4 ans.

L'établissement n'a notamment pas ouvert ses portes dans un but touristique, comme le stipule le contrat de superficie,

Le Tribunal cantonal fribourgeois a confirmé que la commune d'Estavayer avait légitimement dénoncé le droit de superficie qui la liait avec Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA.

Alain Wicht-archives



en accueillant pendant plus de 2 ans des prostituées et en louant pendant deux mois des chambres au service social. «Concernant la prostitution, l'appelante en tant que bailleuse avait spécifié à son locataire dans le contrat de bail les activités tolérées dans le bar et les chambres. Son inaction concernant le bon respect de ces clauses durant les 24 mois de location lui est imputable», considèrent les juges de deuxième instance.

Est-ce que la commune était au courant concernant les activités de prostitution? «Je pense que oui, mais elle n'a jamais donné son aval», répond le syndic Eric Chassot en précisant que les autorités communales n'avaient pas été informées de la location de chambres au service social.

La propreté et l'entretien Concernant la propreté et l'entretien, la société recourante estime que les obligations

contractuelles ont été modifiées. Pour elle, l'exigence de propreté et de maintien était atténuée compte tenu du fait qu'elle prévoyait à l'époque de réaliser un nouveau complexe hôtelier en collaboration avec la commune. Estavayer, de son côté, conteste avoir été un partenaire dans ce projet. «La commune bien qu'enthousiasmée par le projet, n'était qu'une interlocutrice privilégiée de l'appelante. Son attitude favorable ne traduisait pas encore une

volonté affichée de modifier les obligations contractuelles», mentionnent les juges cantonaux en affirmant que le propriétaire était tenu d'entretenir le bâtiment «correctement».

Le Tribunal cantonal confirme également les appréciations du Tribunal de première instance jugeant que les violations contractuelles étaient graves. Ceci en raison notamment de la passivité des propriétaires pendant plusieurs années à entretenir les lieux et de l'état

de décrépitude avancé du bâtiment renvoyant une image peu attrayante voire rebutante pour la ville, peut-on lire dans l'arrêt.

Le montant des indemnisations en raison de la résiliation du droit de superficie est également au cœur de cet imbroglio judiciaire. Le propriétaire du bâtiment demande notamment 4,8 millions au moins à titre d'indemnité équitable. En 2017, la commune d'Estavayer annonce qu'elle est prête à payer à la société 1,9 million à titre d'indemnité pour retour anticipé.



«Depuis 2017, le bâtiment a continué à se dégrader»

Eric Chassot

«Depuis, le bâtiment a continué à se dégrader. Aujourd'hui, on est en droit de se demander si 1,9 million, ce n'est pas sur-estimé?» s'interroge le syndic. L'élu affirme que le projet de la société immobilière Anura de construire un nouvel hôtel est toujours d'actualité. «Dans cette affaire, la population peine à comprendre pourquoi cela prend autant de temps. Certains citoyens nous reprochent de n'être pas assez rapides. Les procédures prennent du temps, il y a que la patience pour faire avancer les choses», poursuit-il. Contactée, la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère, n'a pas souhaité faire de commentaire. »